



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 35

DELIBERATION
n° 2024 - 01 - 04

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le - 7 MARS 2024

ID : 085-200023778-20240229-DL2024_01_04-DE

SLOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"
Séance du 29 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 février, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 22 février 2024, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Tiphonie JACOMINO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE.

Conseillers communautaires absents et excusés : Jean-Baptiste RABINIAUX, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, Sandra DUBOS, Kathia VIEL, Evelyne CHAUVEL, Maryse AUGUIN.

Pouvoirs : Jean-Baptiste RABINIAUX à Laurent BOUDELIER / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Sonia CHARLOS à Jean SOYER / Muriel HABERT à Isabelle TESSIER / Xavier BERNARD à Isabelle DURANTEAU / Dominique SIONNEAU à Yann THOMAS / Sandra DUBOS à François BLANCHET / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Evelyne CHAUVEL à Christine CRESTOIS / Maryse AUGUIN à Lucien PRINCE.

Nicole BOULINEAU est désignée secrétaire de séance.

Fonds de concours « DSC 2021 », « DSC 2022 » et
« DSC 2023 » : examen de demandes

Lors de ses séances des 2 décembre 2021, 6 octobre 2022 et 20 juillet 2023 le Conseil Communautaire a approuvé le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire 2021, 2022 et 2023. A ce titre et en complément, il a décidé d'accorder à ses communes membres des fonds de concours communautaires.

Commune	Projet	Montant	Financements autres que fonds de concours	Fonds de Concours CDC PSG	Autofin. communal
Brétignolles sur Mer	Acquisition d'un véhicule utilitaire électrique	35 244,09 €	0,00 €	13 745,93 €	21 498,16 €
	Acquisition d'un camion	44 770,00 €	0,00 €	13 275,20 €	31 494,80 €
	Acquisition d'un tractopelle	83 333,33 €	0,00 €	15 086,31 €	68 247,02 €
Commequiers	Création d'un local jeunesse	66 073,26 €	35 648,92 €	15 212,17 €	15 212,17 €
Notre Dame de Riez	Achats divers de la salle polyvalente et travaux de voirie 2023	68 353,27 €	0,00 €	29 450,87 €	38 902,40 €
Saint Gilles Croix de Vie	Achat d'un poste de secours sur la grande plage	33 418,00 €	0,00 €	10 453,28 €	22 964,72 €
Saint Hilaire de Riez	Acquisition de vélos électriques	4 495,00 €	0,00 €	1 126,23 €	3 368,77 €
	TOTAL	335 686,95 €	35 648,92 €	98 349,99 €	201 688,04 €

Le Conseil Communautaire,
 Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5216-5,
 Vu les délibérations n° 2021-10-18, n° 2022-07-09 et n° 2023-05-07 des Conseils Communautaires des 2 décembre 2021, 6 octobre 2022 et 20 juillet 2023 relatives à la Dotation de Solidarité Communautaire,

Considérant que la somme sera inscrite au BP 2024,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 18 janvier 2024,

Vu le rapport,

Considérant que des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté d'Agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement,

Considérant que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'attribuer un fonds de concours de 13 745,93 € à la commune de Brétignolles sur Mer pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique présentée au titre du fonds de concours « DSC 2021 », de verser un acompte de ladite somme à hauteur de 80 %, soit 10 996,74 € et de verser le solde du fonds de concours attribué sur présentation par la commune de l'état justificatif du versement du règlement ;

Article 2 : d'attribuer un fonds de concours de 13 275,20 € à la commune de Brétignolles sur Mer pour l'acquisition d'un camion présentée au titre du fonds de concours « DSC 2022 », de verser un acompte de ladite somme à hauteur de 80 %, soit 10 620,16 € et de verser le solde du fonds de concours attribué sur présentation par la commune de l'état justificatif du versement du règlement ;

Article 3 : d'attribuer un fonds de concours de 15 086,31 € à la commune de Brétignolles sur Mer pour l'acquisition d'un tractopelle présentée au titre du fonds de concours « DSC 2023 », de verser un acompte de ladite somme à hauteur de 80 %, soit 12 069,05 € et de verser le solde du fonds de concours attribué sur présentation par la commune de l'état justificatif du versement du règlement ;

Article 4 : d'attribuer un fonds de concours de 15 212,17 € à la commune de Commequiers, pour la création d'un local jeunesse, présentée au titre du fonds de concours « DSC 2023 », de verser un acompte de ladite somme à hauteur de 80 %, soit 12 169,74 € et de verser le solde du fonds de concours attribué sur présentation par la commune du décompte général et définitif des travaux ;

Article 5 : d'attribuer un fonds de concours de 29 450,87 € à la commune de Notre Dame de Riez, pour des achats divers de la salle polyvalente et les travaux de voirie 2023, présentés au titre du fonds de concours « DSC 2023 », de verser un acompte de ladite somme à hauteur de 80 %, soit 23 560,70 € et de verser le solde du fonds de concours attribué sur présentation par la commune du décompte général et définitif des travaux ;

Article 6 : d'attribuer un fonds de concours de 10 453,28 € à la commune de Saint Gilles Croix de Vie pour l'achat d'un poste de secours sur la grande plage, présenté au titre du fonds de concours « DSC 2023 », de verser un acompte de ladite somme à hauteur de 80 %, soit 8 362,62 € et de verser le solde du fonds de concours attribué sur présentation par la commune de l'état justificatif du versement du règlement ;

Article 7 : d'attribuer un fonds de concours de 1 126,23 € à la commune de Saint Hilaire de Riez pour l'acquisition de vélos électriques présentée au titre du fonds de concours « DSC 2023 », de verser un acompte de ladite somme à hauteur de 80 %, soit 900,98 € et de verser le solde du fonds de concours attribué sur présentation par la commune de l'état justificatif du versement du règlement ;

Article 8 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,

Nicole BOULINEAU

Givrand, le 5 mars 2024

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : - 7 MARS 2024
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : - 7 MARS 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.